

# **PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 5/2015**

## **relatif au projet de budget 2016**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de la Bourse communale pour l'année 2016. Ce projet a été préalablement soumis à la Commission des Finances qui est chargée de rapporter sur cet objet.

Pour la compréhension de chacun, nous vous présentons le détail complet du budget.

## **GENERALITES**

Plusieurs cotisations ou participations sont basées sur le nombre d'habitants dans la commune au 31 décembre de l'année précédente. Nous avons estimé ce nombre à 3'000 au 31 décembre 2015.

## **1. ADMINISTRATION GENERALE**

Pour que les divers dicastères touchés par des charges salariales reflètent les dépenses réelles, les natures : 301 Traitements, 3031 Part patronale AVS, et 3041 Part patronale CIP (Caisse Intercommunale de Pensions) sont imputées dans les dicastères suivants : 11, 15, 352, 353, 354, 355, 358, 363, 430, 44, 450, 46, 550, 58, 81.

Les charges salariales ont été calculées en tenant compte des annuités selon le statut du personnel et des anniversaires de service. L'indexation au coût de la vie est nulle.

## 10. AUTORITES

**101.3001 JETONS PRESENCES, TRAIT. PRESIDENT + SECRETAIRE**  
Ce poste a été augmenté en prévision des élections communales.

**102.4361 REMBOURSEMENT DE TIERS INDEMN. ASSAGIE-ARASMAC**  
Les jetons de présence des Municipaux dans les différentes associations sont reversés à la commune.

## 11. ADMINISTRATION COMMUNALE

**3041 CONTRIBUTION EXTRAORDINAIRE CIP POUR 17 ANS (2014-2030)**  
Le degré de couverture de la Caisse intercommunale de pensions est de l'ordre de 60 % avec la nouvelle réglementation. Conformément aux exigences du nouveau droit fédéral, le degré de couverture doit être porté à 80 % au 1<sup>er</sup> janvier 2052 au plus tard. Pour ce faire, les statuts de la Caisse intercommunale de pensions ont été modifiés le 13 juin 2013. La contribution de recapitalisation de 3 % a été répartie dans les différents dicastères. Il n'y a pas de facturation séparée.

**11.3111 ACHAT MOBILIER ET MAT. BUREAU**  
Réaménagement du lieu de réception des visiteurs du guichet communal pour plus de convivialité.

**11.3112 ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE**  
Achat d'un nouveau logiciel salaire, le précédent n'est pas compatible Swissdec et les mises à jour ne seront plus effectuées. Un budget a été prévu pour l'installation d'une gestion électronique des documents (GED) et la fourniture de tablettes à la Municipalité. Le serveur informatique a 8 ans et par conséquent nécessite d'être changé.

**11.3181.3 FRAIS TELEPHONE**  
La commune a procédé à la mise à jour du central téléphonique en prévision de l'abandon des lignes analogiques en 2017. Le contrat de location et maintenance est un peu plus élevé que précédemment.

- 11.3181.31 FRAIS TELEPHONE PANNEAUX AFFICHAGE**  
Une nouvelle ligne a été ajoutée pour le panneau d'affichage supplémentaire de la Plantay.
- 11.3181.4 SITE INTERNET**  
Une mise à jour de celui-ci est prévue. Notamment pour permettre une meilleure visibilité de celui-ci avec les tablettes et smartphones.
- 11.3193 COTISATION ARCAM** (Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges)  
La cotisation de CHF 8.30 par habitant est identique à l'année précédente.
- 11.4901.10 FRAIS GESTION EGOUTS-EPURATION**  
Les frais sont calculés en pourcentage (8 %) des comptes 46.4341, 46.4351.1 et 46.4351.2 et se montent à CHF 51'920.
- 11.4901.12 FRAIS GESTION EAU**  
Les frais sont calculés en pourcentage (8 %) des comptes 81.4341, 81.4351 et se montent à CHF 52'100.

## **15. AFFAIRES CULTURELLES LOISIRS**

- 15.3102 ACHAT LIVRES**  
Afin de garantir l'actualité des collections, il est nécessaire d'éliminer et renouveler annuellement des documents de la bibliothèque. Cela représenterait l'achat de 439 documents par année soit un budget d'environ CHF 13'200. De plus, de manière exceptionnelle sur 10 ans, il faut compléter la collection en achetant environ 2'500 documents supplémentaires. Cette somme représente un budget d'investissement de CHF 75'000 soit CHF 7'500 par année.
- 15.3109 FRAIS D'EQUIPEMENT LIVRES ET REPARATION**  
Il s'agit des frais de cote pour retrouver le document, logo pour signifier sa propriété, code barre et plastifiage.
- 15.3651.3 SUBSIDE FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE**  
Le subside se montera à CHF 8.50 par habitant pour 2016 contre CHF 7.50 pour 2015. Ce subside sera progressivement augmenté et pourrait atteindre CHF 9.50 selon la Loi sur les écoles de musique (LEM).

**15.4392**

**COTISATION DES ABONNES**

Il est prévu de demander une cotisation de CHF 20.00 par année par personne de plus de 18 ans.

**16. TOURISME**

**16.3193**

**COTISATION ASS. TOURISTIQUE REGIONALE**

La cotisation de CHF 3.00 par habitant est identique à l'année précédente.

**18. TRANSPORTS PUBLICS**

**18.3511.1**

**PART DEFICIT LIGNES TRANSPORT**

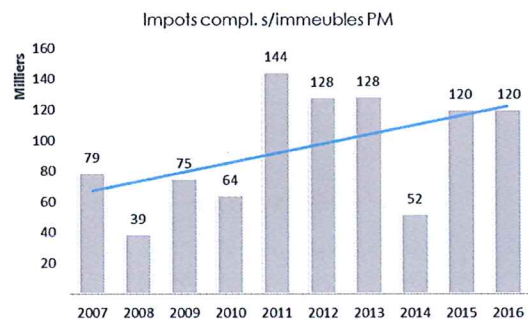
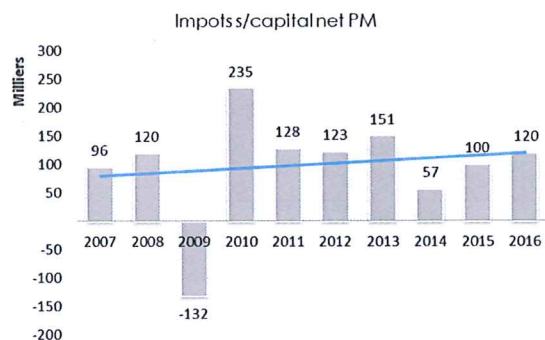
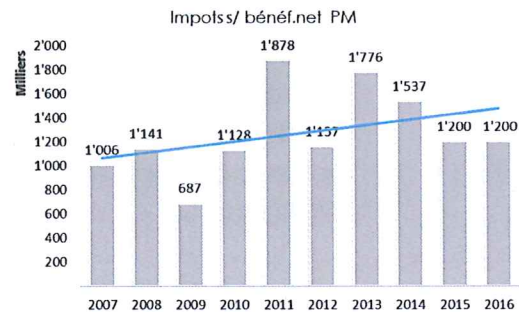
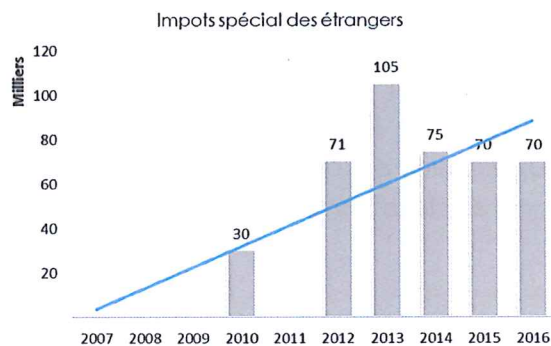
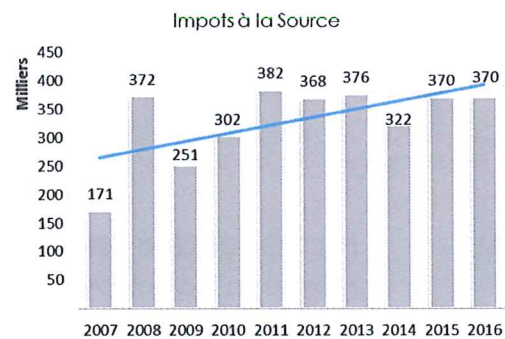
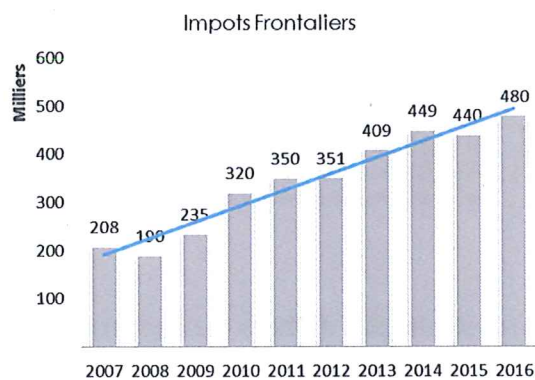
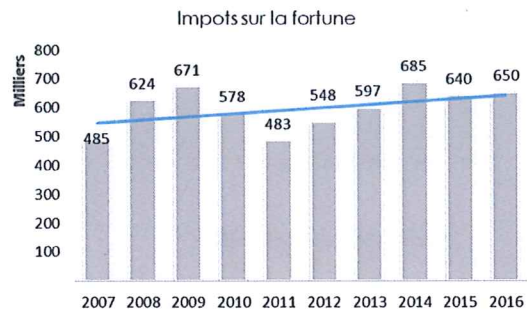
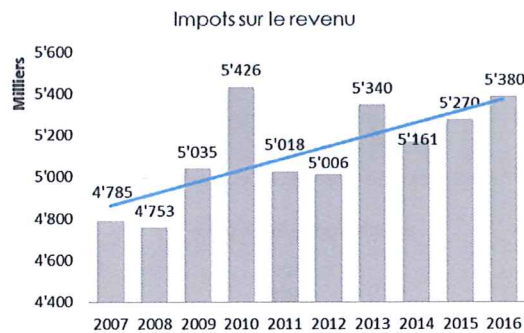
La contribution annuelle prévue par le Service de la Mobilité est de CHF 290'159. Cette augmentation est due au projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire adopté par le peuple suisse le 9 février 2014 qui prévoit une contribution plus importante des cantons et des communes. Par ailleurs un nouveau mode de financement est mis en place soit :

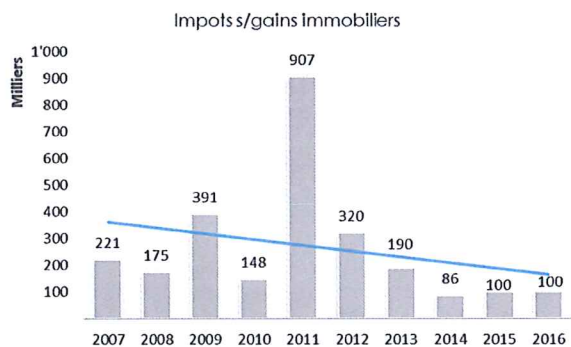
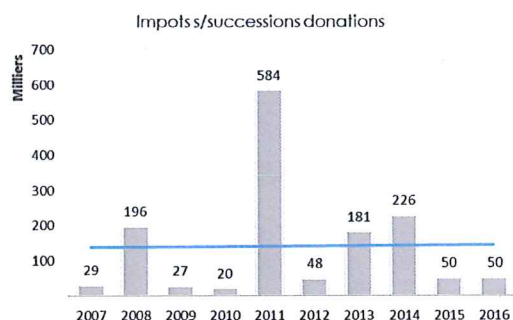
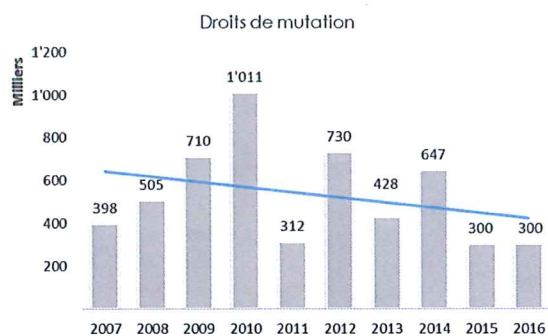
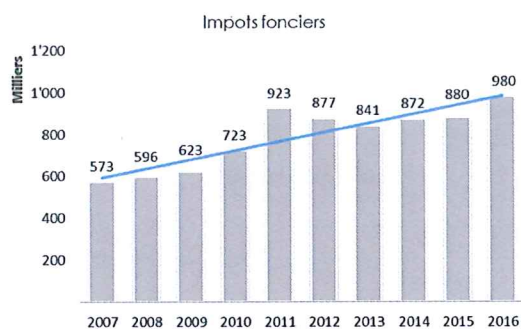
- La nouvelle répartition n'est plus en fonction des plans d'investissement des entreprises de transport ferroviaire vaudoises, mais se base sur les prestations (trains-kilomètres) et la consommation (voyageurs-kilomètres) que leurs lignes induisent ;
- Les prestations des CFF pour le trafic régional sont nouvellement prises en compte dans la répartition entre cantons pour l'utilisation de l'infrastructure, et plus seulement celles des entreprises de transport public ferroviaire vaudoises.

Il est prévu d'ajouter deux courses supplémentaires sur la ligne de car postal 722 pour un coût d'environ CHF 56'000 à charge des communes. Le montant total des courses pour 2016 à charge des communes est de CHF 145'500 (réparti entre les communes de Buchillon, Lavigny, St-Livres et Etoy). La participation des autres communes correspond au compte 18.4527.

## 2. FINANCES ET IMPÔTS

### 21. IMPÔTS





#### 21.4001 IMPOTS SUR LE REVENU

Malgré la conjoncture et les résultats plus faibles qu'escomptés en 2014, ce poste devrait rester stable en raison de l'augmentation de la population.

#### 21.4011 IMPOTS S/BENEF. NET PERS. MORALES

Dès la période fiscale 2016, l'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives est de 8.5% du bénéfice net. De plus, des opérations liées au secteur immobilier ont augmenté le résultat de 2014.

### COMPARATIF BUDGET 2015/2016

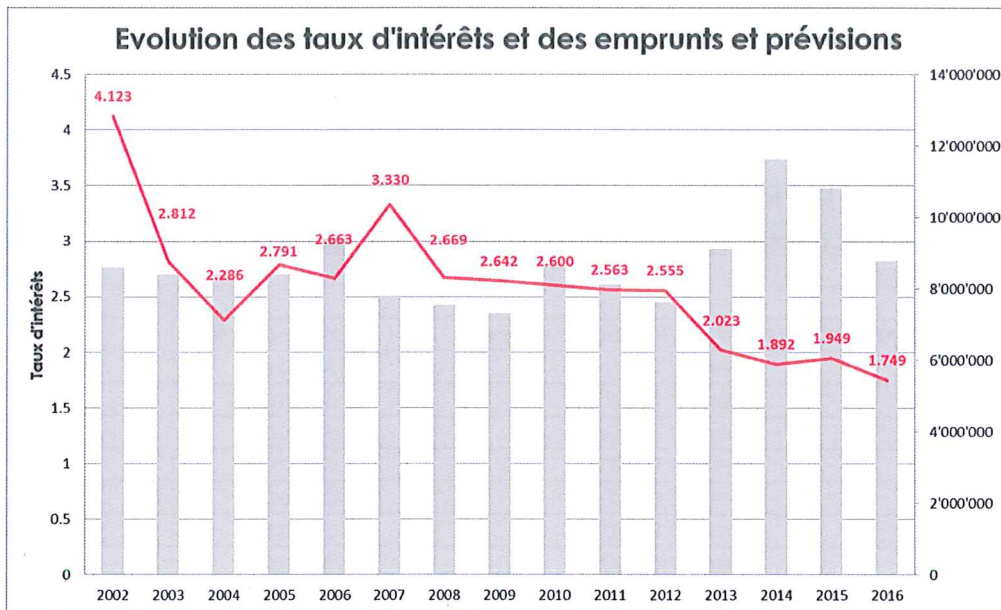
IMPOTS	Charges	Revenus	Taux imposition
BUDGET 2015	215'000	9'777'500	61%
BUDGET 2016	200'000	10'057'500	61%
<b>Différence</b>	<b>-15'000</b>	<b>280'000</b>	

## 22. SERVICE FINANCIER

### 22.3221 INTERETS DES DETTES CONSOLIDEES

#### TABLEAU DES EMPRUNTS – BUDGET 2016

Date Emis.	Date Echéance	Compte No	Genre d'emprunt	Capital	Am.	Taux %	Intérêts annuels
31.05.06	31.05.2016	9221.711	<b>SUVA (Seppey)</b> Mais.com.	2'500'000.00	10% an		
			Rembt 15.01.08	-250'000.00			
			Rembt 07.01.09	-250'000.00			
			Rembt 19.01.10	-250'000.00			
			Rembt 01.2011	-250'000.00			
			Rembt 01.2012	-250'000.00			
			Rembt 01.2013	-250'000.00			
			Rembt 01.2014	-250'000.00			
			Rembt 01.2015	-250'000.00			
			Rembt 01.2016	-250'000.00			
			Rembt 05.2016	-250'000.00			
			Total	0.00		3,26	4'100.00
10.05.10	30.04.2020	9221.4	<b>UBS c. 124.3753.4</b> ATF	6'000'000.00	250000		
			Amortis.au 31.12.10 1ère tr.	-125'000.00			
			Amortis.au 30.06.11 2ème tr.	-125'000.00			
			Amortis.au 31.12.11 1ère tr.	-125'000.00			
			Amortis.au 30.06.11	-125'000.00			
			Amortis au 31.12.12	-125'000.00			
			Amortis au 30.06.13	-125'000.00			
			Amortis au 31.12.13	-125'000.00			
			Amortis. au 30.06.14	-125'000.00			
			Amortis. au 31.12.14	-125'000.00			
			Amortis. au 30.06.15	-125'000.00			
			Amortis. au 31.12.15	-125'000.00			
			Amortis. au 30.06.16	-125'000.00	6 ms	2,27	52'500.00
			Amortis. au 31.12.16	-125'000.00	6 ms	2,27	51'100.00
			Total au 31.12.16	4'375'000.00			103'600.00
14.10.13	15.10.2018		<b>Postfinance SA</b>	2'000'000.00		0,94	18'800.00
31.03.14	28.03.2024		<b>Postfinance SA</b>	3'000'000.00		1,50	
			Amortis. annuel 10 % 31.03.15	-300'000.00	3 ms	1,50	
			Amortis. annuel 10 % 31.03.16	-300'000.00	3 ms	1,50	13'500.00
			Total au 31.12.2015	2'400'000.00	9 ms	1,50	27'000.00
						TM %	
			<b>TOTAL</b>	<b>8'775'000.00</b>		1,7493%	<b>153'500.00</b>



## PEREQUATION

22.3521

**FONDS DE PEREQUATION : PART A CHARGE DES COMMUNES**

22.4511

**RBT ETAT VAUD DEPENSES THEMATIQUES**

22.4521

**FONDS DE PEREQUATION : REMBOURSEMENT AUX COMMUNES**

	Budget 2016	Budget 2015	Effectif 2014
Alimentation fonds péréquation	2'673'000	2'617'612	2'616'893
./. Retour fonds péréquation	-800'000	-755'229	-761'500
./. Dépenses thématiques	-161'000	-50'515	-256'640
<b>Alimentation net fonds péréquation</b>	<b>1'712'000</b>	<b>1'811'868</b>	<b>1'598'843</b>
<b>Valeur point impôts</b>	<b>144'016</b>	<b>141'166</b>	<b>141'771</b>

## CALCULATION DU SYSTEME DE PEREQUATION

La péréquation directe s'effectue par une distribution d'un fonds en 3 couches de financement et 3 mécanismes de plafonnement, sur les bases suivantes :

- o Couche de population : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population des communes :
  - ◇ CHF 100.00 pour les habitants entre 1 et 1'000
  - ◇ CHF 350.00 pour les habitants entre 1'001 et 3'000
  - ◇ CHF 500.00 pour les habitants entre 3'001 et 5'000
  - ◇ CHF 600.00 pour les habitants entre 5'001 et 9'000
  - ◇ CHF 850.00 pour les habitants entre 9'001 et 12'000
  - ◇ CHF 1'000.00 pour les habitants entre 12'001 et 15'000
  - ◇ CHF 1'050.00 pour les habitants au-delà de 15'001 habitants.



**Pour Etoy :**

1 à 1'000 hab.	1000 hab.	100.00	100'000.00
1001 à 3000 hab.	2000 hab.	350.00	700'000.00
Total couche population Cpte 22.4521			800'000.00

- o Couche de solidarité : compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale.

**Pour Etoy :**

**Valeur du point d'impôt par hab. prévisionnelle est de 48.01 et la moyenne cantonale à 43.86. Par conséquent, aucune aide n'est attribuée**

- o Couche liée aux dépenses thématiques : maintien du système actuel pour les dépenses de routes, transports et forêts, avec les mêmes seuils et modalités techniques de répartition. Son plafond est de 4 points d'impôts au maximum.

Le remboursement ne peut dépasser les :

- ◇ 75 % de ce qui dépasse 8 points d'impôts pour les routes et les transports
- ◇ 75 % de ce qui dépasse 1 point pour les forêts

**Pour Etoy :**

La valeur du point d'impôt selon le budget 2016 est de **CHF 144'016**. 8 points d'impôts pour les routes et les transports équivalent à CHF 1'152'131. Les dépenses thématiques prévisibles sont de CHF 1'375'799 soit, un dépassement de CHF 223'668. Le taux de remboursement prévu par l'Etat de Vaud est de **71.91 %**. Par conséquent, il a été prévu un retour pour les dépenses thématiques de **CHF 161'000**.

Nos dépenses pour les forêts ne dépassent pas 1 point.

**MECANISME DE PLAFONNEMENT :**

Plafonnement de l'effort : définition d'un seuil maximum d'effort péréquatif pour toutes les communes : aucune commune ne peut payer plus de l'équivalent de 50 points communaux.

Plafonnement de l'aide : à l'inverse, définition d'un seuil maximum de l'aide apportée aux communes par la péréquation : aucune commune ne peut recevoir plus de 5.5 points d'impôts.

Plafonnement du taux : limitation des effets pour empêcher les taux communaux de dépasser mécaniquement un certain seuil. Aucune commune ne devrait voir son taux entraîné au-delà de 85 points par les péréquations. Ce mécanisme de plafonnement est identique au système de péréquation actuel.

**Etoy n'est pas touché par ces mécanismes de plafonnements.**

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôt nécessaire dépend des redistributions prévues et décrites ci-dessus.

**Pour Etoy :**

Le taux prévu pour 2016 pour l'alimentation de ce fonds est de **18.56 pts** d'impôts soit **CHF 2'673'000**.

**22.4909 IMPUTATION INTERETS S/EMPRUNTS**

Les intérêts ont été ventilés en fonction des préavis ouverts. Ces intérêts se retrouvent dans les routes (430), collèges les communaux (363), collège de Buchillon (361), la médiathèque (15), les égouts (46) et le service des eaux (81).

### **3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**

**30 DOMAINES ET BATIMENTS**

**30.3113 ACHAT MOBILIER ET EQUIPEMENT GLOBAL**  
**30.3141 ENTRETIEN DES BATIMENTS GLOBAL**

Dans les natures «3113» et «3141» du chapitre DOMAINES ET BATIMENTS seules les charges fixes (contrats d'entretien chauffage, ascenseur, etc.) ont été imputées dans les divers comptes. Deux comptes ont été créés pour le budget afin de prévoir les charges variables. Ces dernières seront ensuite ventilées dans les comptes.

**32 FORETS**

**32.3011.1 SALAIRE NETTOYAGE CABANE**

Le nettoyage est effectué par le personnel de voirie et par conséquent n'est plus ventilé.

**355 SALLE POLYVALENTE**

**355.3141.3 ENTRETIEN SALLE POLYVALENTE (VARIABLE)**

Il est prévu un nettoyage, dégraissage et dépoussiérage des installations de ventilation.

Les rideaux de la salle polyvalente ont 30 ans et ne sont plus adaptés pour des spectacles théâtraux. Il est prévu leur remplacement en 2016.

Le changement des tiroirs frigorifiques est également nécessaire.

**355.4271.3 LOCATION SALLES SCOLAIRES**  
Le bâtiment ayant plus de 30 ans, l'ASSAGIE ne verse plus d'amortissement sur ce bâtiment. La location pour la cantine scolaire est comprise dans le montant de CHF 75'086.

## **356 BATIMENT DU FEU**

**356.4271 LOCATION LOCAL FEU SIS MORGET**  
Le SIS Morget n'a plus besoin du local du feu à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 car celui-ci utilisera la nouvelle caserne de St-Prex.

## **360 CIBLERIE & CABANE DES CADETS**

**360.3141 ENTRETIEN CIBLERIE**  
Selon les articles 7 et 8 de l'Ordonnance fédérale sur les installations de tir (RS 510.512), les communes ont l'obligation d'entretenir et de renouveler les équipements de tir à leur charge.

## **363 COLLEGES LES COMMUNAUX I & II**

**363.3041 CAISSE RETRAITE CIP**  
Finalement, une aide-concierge a été engagée et par conséquent, elle est soumise à la prévoyance professionnelle.

**363.3141 ENTRETIEN DU BATIMENT ET ENTOURAGE**  
La garantie arrive à son terme et un contrat complémentaire d'entretien pour le chauffage devra être conclu.

## **4. TRAVAUX**

### **431 VEHICULES, MACHINES, EQUIP. SERVICE VOIRIE**

**431.3155 ENTRETIEN VEHICULES (GLOBAL)**  
8 comptes ont été créés pour pouvoir suivre plus aisément les frais engendrés par chaque véhicule de voirie. Ce système sera poursuivi pour les comptes. En revanche pour le budget, un montant global d'entretien a été prévu. Nous ne pouvons pas connaître à l'avance quelles seront les frais et sur quel véhicule.

## 450 FRAIS D'EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE

Les charges salariales et les frais d'exploitation sont réunis dans ce service. Ces frais sont ensuite répartis dans les comptes 451 Déchets urbains et 452 Autres déchets au moyen de comptes d'imputations internes.

Les charges salariales des comptes 450.3011-3031-3041-3061.1-3061.2 se montent à CHF 33'000 (c.450.4901) et sont réparties de la manière suivante :

- o 90% soit CHF 29'700 dans le service lié aux déchets urbains: 451.3901
- o 10% soit CHF 3'300 dans le service lié aux autres déchets : 452.3901

Les charges d'entretien de la déchetterie 450.3113-3121.1-3141-3181 se montent à CHF 25'800 (c.450.4902) et sont réparties de la manière suivante :

- o 90% soit CHF 23'220 dans le service lié aux déchets urbains: 451.3902
- o 10% soit CHF 2'580 dans le service lié aux autres déchets : 452.3902

## 46 RESEAU D'EGOUTS ET EPURATION

### 46.3181 HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Pour permettre l'étude d'une STEP régionale, un montant de CHF 4.00/habitant a été budgété.

### 46.3521 EXPLOITATION STEP, ST-PREX

Une augmentation a été nécessaire pour les raisons suivantes :

- **Le parlement a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants. Cette taxe fédérale sur les eaux usées d'au maximum 9 francs par habitant raccordé et par an sera perçue par la Confédération auprès des détenteurs de stations d'épuration, afin d'alimenter un fonds permettant d'indemniser ces mesures à hauteur de 75 %. Le prélèvement de cette taxe débutera en 2016 et prendra fin au plus tard fin 2040.**
- Révision d'un pont racleur
- Changement de 2 vannes guillotines bassin et des disques bassins biologiques
- Suite au départ du titulaire, un chevauchement des postes est possible avec un nouvel employé.

### 46.4351.2 TAXE ANNUELLE EPURATION (s/M3 eau)

Selon la LEaux, la taxe fédérale doit, si nécessaire, être imputée aux utilisateurs par le biais de la taxe annuelle de base. Par conséquent, il prévu une augmentation de Fr. 0.10 au m3.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### 51 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE et 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

#### 51.3521.1 PARTICIPATION ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ASSAGIE 52.3521.1 PARTICIPATION ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ASSAGIE

	Enseignement primaire	Enseignement secondaire
BUDGET 2016	1'396'800	503'400
BUDGET 2015	1'340'900	600'000
<b>Différence = + ou - Charges</b>	<b>55'900</b>	<b>-96'600</b>

La participation des frais de l'enseignement des secteurs primaires et secondaires représente CHF 1'900'200 (CHF 1'940'900 - budget 2015) soit, CHF 40'700 de diminution. Elle s'explique par la baisse du nombre d'élèves.

Nombres d'élèves : enseignement primaire : 283 (284 budget 2015),  
enseignement secondaire : 102 (127 budget 2015)  
Total des élèves : 385 (budget 2015 : 411 élèves).

#### 52.3662 PARTICIPATION FRAIS D'ECOLAGE, TRANSP. ECOLIERS ET FRAIS DIVERS Ces frais sont pris en charge par l'ASSAGIE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 550 ACTIVITÉS PARASCOLAIRES/ CENTRE DES JEUNES

#### 550.3011 TRAITEMENTS DES ANIMATEURS 550.3031 ASSURANCES SOCIALES AVS-AC-AF 550.3041 CAISSE RETRAITE CIP 550.3080 PERSONNEL INTERIMAIRE FACTURE PAR DES TIERS

Notre ancien civiliste a été engagé pour une durée déterminée jusqu'à fin juillet. Un civiliste sera à nouveau engagé dès le 1<sup>er</sup> août. Par conséquent le compte «traitements des animateurs» est en augmentation et le compte «Personnel intérimaire facturé par des tiers» en baisse.

### 58 TEMPLES ET CULTES

#### 58.3651.1 PARTIC. FRAIS PAROISSE CATHOLIQUE La participation a augmenté de CHF 4.95 par habitants catholiques pour permettre l'engagement d'un concierge sacristain.

## 6. POLICE

### 61 CORPS DE POLICE CANTONALE

#### 61.3511 PART AUX CHARGES CANTONALES

La gestion de la police est assurée par la POLCANT et refacturée par l'Etat de Vaud. La part prévue pour Etoy s'élève à CHF 439'600 pour 2016 (450'300 en 2015).

### 65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

#### 65.3521 PART D'ETOY AU SIS MORGET

Le budget 2016 du SIS MORGET prévoit une charge pour Etoy d'environ CHF 100'800 (CHF 95'000 en 2015). Les locaux du SIS et de la protection civile seront regroupés pour toute la partie ouest dans la caserne de St-Prex. Ceux-ci devront également être équipés.

### 66 PROTECTION CIVILE

#### 66.3521.2 REDEVANCE OFFICE RÉGIONAL PC

La contribution par habitant a été budgétisée à CHF 20.70/habitant (2018 : 18.90), soit environ CHF 62'100. L'augmentation est due à la location des nouveaux locaux à St-Prex et l'installation de la PCi du district de Morges sur ce site.

## 7 SECURITE SOCIALE

### 71 SERVICE SOCIAL ACCUEIL ENFANTS

#### 71.3188 REPAS CHAUDS A DOMICILE

Les frais de la distribution des repas chauds sont payés par le CMS.

#### 71.3526 ARASMAC PART D'ETOY AU RÉSEAU AJEMA

Financement de la structure :

- o Participation de la FAJE : 22 % de la masse salariale éducative ce qui correspond à environ 13 % du coût de la structure
- o Participation des parents 45 % des charges
- o Le solde de 42 % de charges est subventionné par les communes et entreprises membres du réseau de la manière suivante:
  - ◇ 10 % en fonction du nombre d'habitants (cotisation socle)
  - ◇ 90 % en fonction des prestations consommées par les enfants de la commune.

La participation aux coûts pour l'année 2016 pour la commune d'Etoy est estimée à CHF 630'500.

A titre informatif, veuillez trouver ci-joint un comparatif des heures de septembre 2014 et 2015 uniquement pour Etoy :

	Accueil familial Pré et parascolaire	Accueil collectif préscolaire	Accueil collectif parascolaire
Sept. 2014	2176	3312	3587
Sept. 2015	1927	2741	4412
<b>Variation</b>	<b>-249</b>	<b>-571</b>	<b>825</b>

**71.3663**

### **SUBVENTION AUX PARENTS POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE**

Le règlement concernant le subventionnement des études musicales a été adopté le 15 septembre 2014. A ce jour, nous n'avons reçu qu'une demande de subvention et il est difficile d'estimer le nombre de demandes qui vont nous parvenir.

## **72. PREVOYANCE SOCIALE**

**72.3511.1**

### **PARTICIPATION À LA FACTURE SOCIALE**

	2016	2015	Effectif 2014
Facture sociale	2'500'000	2'375'000	2'534'401

La facture sociale comprend les domaines suivants :

1. PC (prestations complémentaires) à domicile et hébergement
2. Subventions à l'assurance maladie
3. RI et participation cantonale à l'assurance chômage
4. Subventions et aides aux personnes handicapées
5. Prestation pour la famille et autres prestations sociales
6. Bourses d'études et d'apprentissage

## FINANCEMENT DE LA FACTURE SOCIALE

La facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de 3 couches :

- o Une première couche est constituée par un prélèvement sur les recettes conjoncturelles communales (droits de mutation et gains immobiliers, impôt sur les successions, impôt sur les frontaliers).

Le prélèvement est de :

- ◇ 50 % du produit des droits de mutation, gains immobiliers, successions
- ◇ 30 % du produit de l'impôt sur les frontaliers.

### **Pour Etoy**

50 % sur les recettes conjoncturelles CHF 225'000

30 % sur les impôts frontaliers CHF 144'000

**Soit un total de CHF 369'000**

- o Une seconde couche est alimentée par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage sur les recettes dépassant fortement la moyenne des communes (base de référence : valeur du point d'impôt par habitant).

L'écrêtage est le suivant :

- ◇ 36 % de ce qui est compris entre 120 % et 150 % de la valeur moyenne
- ◇ 46 % de ce qui est compris entre 150 % et 200 % de la valeur moyenne
- ◇ 56 % de ce qui est compris entre 200 % et 300 % de la valeur moyenne
- ◇ 66 % de ce qui dépasse 300 % de la valeur moyenne.

Après cet écrêtage, une nouvelle valeur du point d'impôt écrêté est calculée.

**La commune d'Etoy n'est pas touchée par cette couche.**

- o Le solde de la facture sociale à la charge des communes (environ 2/3 du montant total) est payé en points d'impôts écrêtés.

### **Pour Etoy**

Le taux prévu par l'Etat en 2016 est de **14.79** multiplié par un point d'impôts correspond à CHF **2'130'000**.

## **73. SANTE PUBLIQUE**

### **73.3651.2 SUBVENTION AVASAD**

La subvention en faveur de l'AVASAD pour 2016 (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) devrait se monter au maximum à CHF 95.00 par habitant (CHF 84.50 pour 2015), soit CHF 280'000.



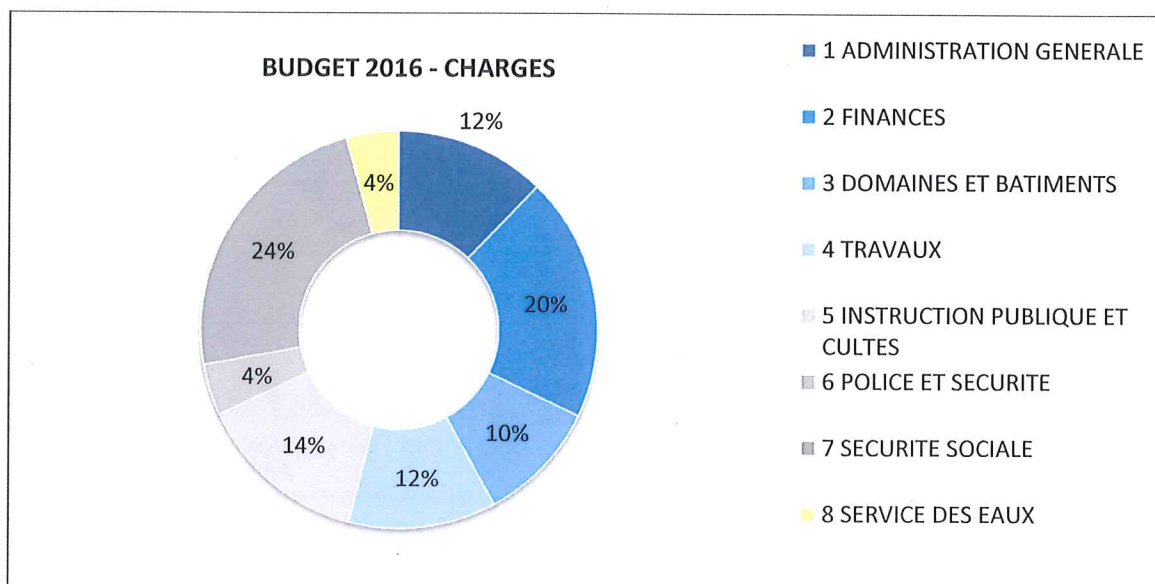
## 8. SERVICE DES EAUX

### 81.3181 HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES

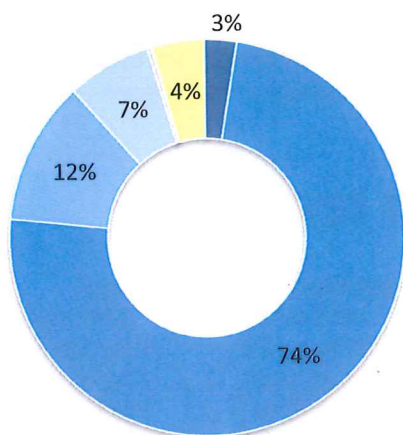
Honoraires bureau d'ingénieurs pour terminer la mise à jour des plans sur géocommune ainsi que des honoraires de géomètres et notaires pour l'inscription de servitudes.

## RECAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS

BUDGET 2016		CHARGES	REVENUS
1	ADMINISTRATION GENERALE	1'850'499.00	395'920.00
2	FINANCES	3'031'400.00	11'224'400.00
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1'511'240.00	1'780'061.00
4	TRAVAUX	1'818'400.00	1'051'700.00
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2'123'800.00	52'000.00
6	POLICE ET SECURITE	636'900.00	10'100.00
7	SECURITE SOCIALE	3'589'000.00	
8	SERVICE DES EAUX	651'000.00	651'000.00
	TOTALISATION	15'212'239.00	15'165'181.00
	Résultat		47'058.00

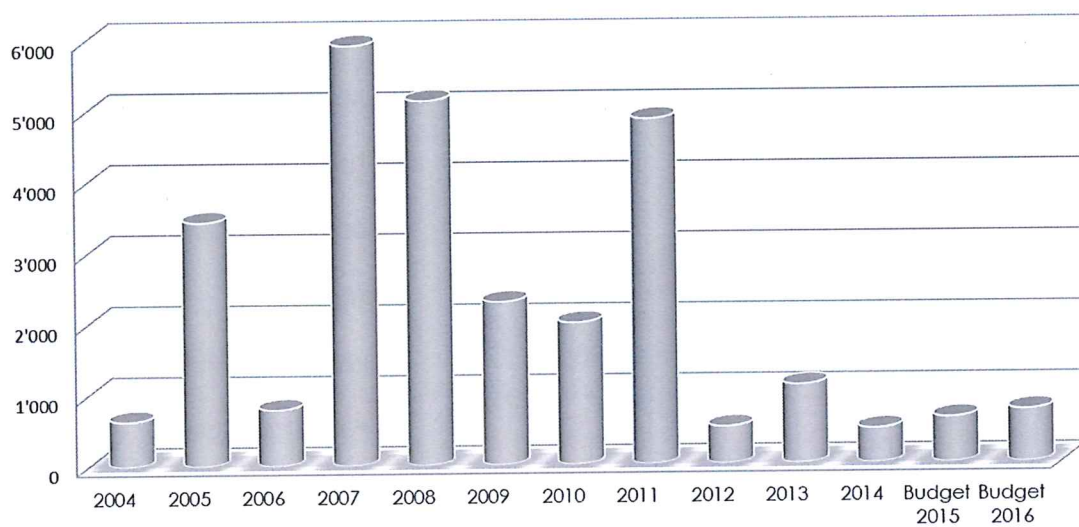


### BUDGET 2016 - REVENUS

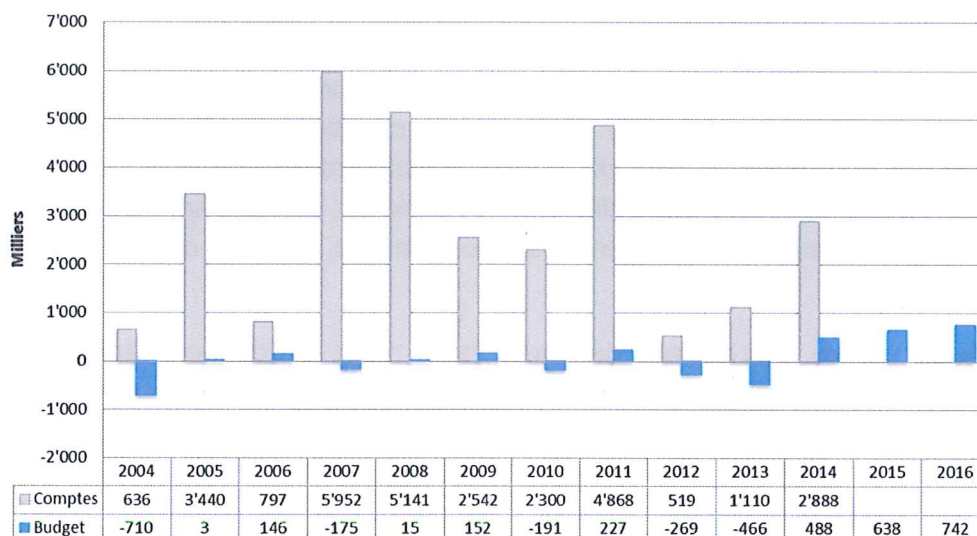


- 1 ADMINISTRATION GENERALE
- 2 FINANCES
- 3 DOMAINES ET BATIMENTS
- 4 TRAVAUX
- 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES
- 6 POLICE ET SECURITE
- 7 SECURITE SOCIALE
- 8 SERVICE DES EAUX

### Marge autofinancement en milliers de francs



### COMPARATIF COMPTES ET BUDGET DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT



Note : Durant les années 2005, 2007 et 2008, des ventes de terrains ont été effectuées. Ces ventes influencent fortement les comptes de ces exercices.

## CONCLUSIONS

Avant les amortissements et attributions obligatoires, les charges représentent CHF 14'422'959 et les recettes CHF 15'165'181. La marge d'autofinancement prévisionnelle est de CHF 742'222 (2014 : 638'171).

Les amortissements et attributions obligatoires se détaillent de la manière suivante :

#### AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES

c. 15.3313 Médiathèque	CHF	10'000
c. 362.3312 Collège intercommunal Buchillon	CHF	22'100
c. 363.3312 Collège Les Communaux	CHF	260'700
c. 430.3311 Routes	CHF	24'600
c. 46.3311 Egouts	CHF	155'800

#### ATTRIBUTIONS A RESERVE

c. 46.3811 Egouts	CHF	9'680
c. 81.3813 Eaux	CHF	306'400

TOTAL	CHF	789'280
-------	-----	---------

Après ces opérations, les charges se chiffrent à CHF 15'212'239 et les recettes se chiffrent à CHF 15'165'181.

Le résultat final se traduit par un excédent de charges de **CHF 47'058.00.**

Malgré les augmentations au niveau de la facture sociale et de l'AVASAD, nous sommes en mesure de vous présenter un budget proche de l'équilibre.

Toutefois, de nombreuses inconnues subsistent en matière conjoncturelle. Les perspectives de croissance de notre région nous montrent quelques signes de "faiblesse". Les répercussions fiscales du dossier de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) qui nous attendent dès 2019 en principe, ne nous sont pas encore connues à ce jour. L'impact de la force du franc sur la marche des affaires est difficile à évaluer.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

vu le préavis municipal N° 05/2015

oui le rapport de la Commission des Finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- 1.- d'adopter le projet de Budget 2016 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 47'058.00.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 19 octobre 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adjointe :



M. Roulet

V. Grandjean

Délégué municipal : M. J. M. Fernandez